

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION DE DEFENSE CONTRE LA MER DIGUE CENTRE ET NORD D'AGON-COUTAINVILLE DU TRENTE OCTOBRE DEUX MIL VINGT-DEUX

Suite au quiproquo et en commun accord général lors de l'Assemblée du 1^{er} Aout 2022, il avait été convenu de refaire une AG en 2022. Faute de quorum l'Assemblée Générale du 30 Octobre 2022 n'a pas pu se tenir à 9 heures, elle s'est tenue le même jour à 10 heures à l'Espace Culturel sous la présidence de Jacques SAINT-CRICQ et en présence de M Travert, Député de la circonscription.

Etaient excusés : Mme La conseillère Départementale, Mme la Sous-Préfète de Coutances, M. le Maire.

Après émargement des présents et vérification des pouvoirs, la séance est ouverte à 10 h 20, 141 adhérents de l'Association étaient présents ou représentés.

Rapport moral (le Président ayant la covid, il est positionné loin de l'assemblée)

Mesdames, Messieurs,

Positif à la Covid, je vous demande indulgence et m'oblige à m'isoler physiquement en arrière scène.

Merci à vous tous présents aujourd'hui à notre Assemblée Générale. La date de ce 30 octobre a été choisie pour avoir un maximum de personnes présentes pendant des vacances scolaires, ceci pour corriger l'AG du 1^{er} aout.

Merci à Monsieur le Député, Stéphane TRAVERT de nous honorer de sa présence. Je dois excuser Madame la conseillère départementale ce jour.

Notre Assemblée Générale est maintenant ouverte :

En préalable, je signale qu'à la suite de notre AG du 1^{er} août 2022, notre secrétaire attitrée a donné sa démission. Nous avons recruté une nouvelle secrétaire, Madame Aurélie Dugay, et en votre nom je lui souhaite la bienvenue. Elle a passé une grande partie de son temps à prendre connaissance de notre ASA, et avec le Comité à remettre les choses en ordre.

Je vous rappelle l'ordre du jour

Approbation du PV de l'Assemblée du 2 août 2021.

CR financier présenté par notre secrétaire.

Rapport moral et activité de l'Association présentés par le Président

Elections du quart sortant

Questions diverses.

3 bureaux d'émargement ont été prévus.

Pour le vote du quart sortant, il y a 6 candidats : M Jacques SAINT-CRICQ, M Christian NICOLAY, Karine HAUBRY, Jean LAFOSSE, Philippe Le GARCON, François LEFEVRE. Il faudra donc rayer 2 noms au minimum du bulletin de vote pour l'élection du tiers sortant en fin d'AG. Il y a une voix par personne et les pouvoirs des uns et des autres. Le quart sortant pour 3 personnes et remplacer un démissionnaire.

Le Président passe la parole à notre secrétaire pour la présentation du CR financier,

Aurélie prend la parole et à l'aide de l'écran présente en détail le CR financier figurant en annexe. Y a-t-il des questions :

Un membre de l'Assemblée affirme que l'ASA doit tenir une comptabilité d'engagement, et qu'il aimerait avoir les documents avant l'AG.

La secrétaire répond que ce n'est pas obligatoire, ça l'est pour les communes et nous ne sommes pas une commune ni un syndicat mais une association syndicale. De plus après prise de renseignement auprès du SGC, seuls les documents que l'on dits « achevés » sont communicables, soit le Compte Administratif après sa validation (chose faite en accord avec la réunion préparatoire que nous avons tenue, le Président et la secrétaire avec la Trésorière de Coutances).

Le CR financier est approuvé à la majorité, 3 voix contre. Quitus donné.

Rapport moral et d'activité :

Le Président rappelle que l'apport de sable devant la digue est devenu obsolète depuis 2019. La demande faite officiellement à la DREAL avec l'étude correspondante a été refusée. Il en va de même avec les épis dont l'autorisation est devenue obsolète depuis 2020.

A notre demande, nous avons rencontré sur place les quelques propriétaires de la Corniche du Sénéquet, qui ont contesté le travail de l'ASA lors de notre AG avortée du mois août dernier. Nous avons pris la précaution de faire venir le représentant de l'entreprise Eurovia, spécialiste des digues en enrochement. Celui-ci a pu confirmer que la digue elle-même n'était pas en danger, même si quelques enrochements se déplacent sous l'action de la mer.

L'entretien de la digue et sa révision auront lieu en fin d'année après autorisation de la DDTM.

Par ailleurs, nous avons enfin obtenu l'autorisation de tresser notre épi expérimental au nord de notre digue. Les travaux vont être commandés prochainement.

Sur le danger qui nous menace au nord de notre digue, quelques rappels des fondamentaux me paraissent nécessaires :

Notre ASA, suivant la loi de 1885, et sa création en 1898, a pour objet social de défendre le territoire de ses administrés. Un doit et un devoir. C'est clair.

Si l'on ne protège pas efficacement, la mer finit toujours par gagner.

A la différence de Blainville, où le village des Blainvillais, situé au nord de la cale a disparu et où en 2008, la dune restante a rendu l'âme, car aucune protection efficace n'a été envisagée, aucune ASA ne s'est constituée, à Coutainville au contraire, les constructions au bord de mer ont été protégées dès l'origine par une digue à la charge de l'ASA.

Oui nous savons protéger efficacement les zones construites où les enjeux sont considérables.

Mais le danger nous guette au nord, c'est pourquoi depuis 2016, nous avons proposé nos services pour prolonger notre digue jusqu'à la cale de Blainville, sans succès jusqu'à ce jour.

Le Comité a décidé de s'entourer des conseils du Cabinet d'avocats SEBAN. A la suite de plusieurs réunions celui-ci nous a remis un rapport et le Comité après en avoir pris connaissance décidera des suites à donner.

Votre information passe par le site internet que nous avons créé. Notre secrétaire aura pour mission, entre autre de mettre à jour les informations figurant sur ce site.

Je vous rappelle l'adresse mail de l'asa : asadiguecentrecoutainville@gmail.com

Interventions des participants

M Tatard souhaite qu'il soit écrit que le syndicat a fait une erreur dans le quart sortant, il y a eu un problème d'année, d'où un décalage.

ASA : « oui » nous venons de dire que nous nous sommes trompés et l'assemblée est d'accord à l'unanimité pour laisser les choses ainsi, les membres du comité sont bénévoles et agissent ou ont agi pour la bonne marche de l'asa. Nous reprenons les bonnes dates à compter de cette AG.

M le Député, Travert : appelle à plus de sérénité. Il est satisfait de l'union des 13 asa sur la côte ouest du département (Association ADTCOC). Il précise que chaque Communauté de communes n'avance pas de la même façon et pour bien avancer l'idéal serait de créer un institut « hors les murs » ; c'est à dire de créer une entité qui regrouperait les financeurs, des conseils scientifiques, des collectivités et des asa pour qu'ensemble cet organisme prenne les bonnes décisions qui vont du Nord au Sud, voir si des impacts sont liés.

M Travert peut faire notre relais auprès de la DDTM et la DREAL.

M Travert soutient le fait de ne rien faire et de laisser la nature faire son travail quand il n'y a pas d'activités professionnelles, d'habitations ou autre et dans ces cas contraires il faut anticiper quels plans mettre en place pour relocaliser les entreprises.

Le Président remercie Monsieur le Député, souhaite que la CMB soit consciente que sur les quelques 200 klm de côtes, seuls 17 klm sont actuellement protégés, qu'il faut compléter ces protections là où les enjeux sont considérables

.

M Laforêt : dit qu'il y a urgence car la digue est submergée et des maisons reçoivent les vagues.

X : pourquoi mettre des pieux en place et pas de l'enrochement ??

Si la Commune vient d'engager des travaux très importants (240 000 €) pour aménager le promenoir dont elle a la charge, c'est bien parce -qu'elle est persuadée que la digue assure la protection des riverains pour des décennies.

Philippe Crepan parle à propos du rapport sur le site internet et demande qui l'a fait ? il s'agit J. Saint-Cricq et il lui dit que le rapport se veut neutre mais qu'il ne l'est pas ; ceci à propos de la digue souple et du report de l'érosion, il faudrait modifier le rapport.
Il souhaite des échanges sur le site pour donner son avis.

Jacques SAINT-CRICQ répond qu'il est indéniable que des points de faiblesse existent à l'extrémités de notre digue, à la rencontre avec la dune, que non seulement il ne le conteste pas mais que c'est pour cette raison que le Comité propose de relier notre digue à la cale de Blainville et au musoir du Grand Herbet faisant ainsi disparaître les points de faiblesse en cause.

CMB a le projet de faire des analyses multicritère et multi avantage. Elle veut avoir tous les éléments pour arbitrer et associer l'asa à ces projets. La CMB pense que l'anticipation aura un impact sur l'érosion.

Le Président s'interroge sur le temps et l'argent consacrés à ces études que la CMB a entreprises et regrette cette latence qui met en danger nos propriétés.

JCQ : cabinet SEBAN, mettre l'avis sur le site.

M Tatard dit que mettre sur le site prend peu de temps. Par ailleurs, partisan du laisser-faire, il faut instruire les personnes sur ce qu'est une dune ; doit-on laisser reculer et se reconstituer si on laisse un peu faire comme le havre de Blainville.

Le Président répond que là où les enjeux sont considérables, on ne peut laisser faire, d'autant plus que de notre cote, l'érosion est permanente. C'est pourquoi il est persuadé que faute de sable la dune ne peut se reconstituer et c'est un leurre de croire de compter sur cette éventualité pour se protéger.

Election du quart sortant

Election de 2 scrutateurs : Mmes VOGT et LEROTY.

Le quart sortant est composé de 2 syndics titulaires, de 1 syndic suppléant qui se représentent.
141 bulletins ont été recueillis, ont obtenu et ont été élus :

- Jacques SAINT-CRICQ: 106 voix
- Christian NICOLAY : 123 voix
- Karine HAUBRY : 86 voix
- Jean LAFOSSE : 115 voix
- Philippe LE GARCON 92 voix
- François LEFEVRE 48 voix
- Blancs ou nuls = 10

Sont élus, Christian Nicolay, Jacques Saint-Cricq, Jean Lafosse et Philippe Le Garçon.

Plus aucune question n'étant posée la séance est levée à 12h15.

Le Président.